

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE FONTAIN – LA VEZE – PUGEY

Compte rendu du Conseil Syndical du 10 février 2022

Le jeudi 10 février 2022 à vingt heures le Conseil Syndical du SIFALP s'est réuni en mairie de Pugey, sous la présidence de Monsieur Yannick FAVORY, Président du SIFALP, à la suite de la convocation adressée le 3 février 2022.

Membres du Conseil syndical présents :

Commune de Fontain : Jean-Pierre VAGNE, Catherine HAMELIN, Claire APFFEL

Commune de La Vèze : Jean-Pierre JANNIN, Jacques CHOPARD

Commune de Pugey : Céline MOISSON, Yannick FAVORY

Invités présents : Claude Gresset, Sébastien Morel, Arnaud Corte

Membres absents excusés : Emmanuel MAUCOURANT, Jérôme TRONCIN

Invité absent : Frank LAIDIE : Maire de Pugey

Secrétaire de séance : Céline MOISSON

Ordre du Jour :

1. Présentation budget Francas
2. Gestion du personnel
3. Investissements
4. Aménagement de la cour
5. Présentation du budget 2022
6. Délibérations :
 - Budget (Compte de gestion 2021, compte administratif 2021, affectation des résultats 2021, budget primitif 2022, participation des communes 2022)
 - SYDED : Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de granulés de bois
7. Questions diverses

Les premiers adjoints des différentes communes sont invités, du fait du poids du SIFALP dans le budget des communes.

1) Présentation du budget du périscolaire

En amont de la réunion du SIFALP, Arnaud Corté, Délégué au Développement Local des Francas présente les différents éléments concernant le budget du périscolaire et l'impact de l'augmentation du nombre d'enfants accueillis sur le budget des Francas et de la collectivité.

Yannick Favory rappelle que sur le budget du SIFALP 2022, les postes les plus importants restent les frais de personnel 34% et les dépenses des Francas 23%. La part des Francas est en relative diminution du fait d'une hausse globale des dépenses d'investissement.

Il ressort de la présentation de M. Corte que la fréquentation est en hausse sur tous les temps périscolaires ce qui entraîne une hausse prévisionnelle de la participation du SIFALP par l'obligation d'ouvrir un poste supplémentaire et d'augmenter les denrées alimentaires.

La problématique des déséquilibres financiers générés par les absences d'élèves non déclarées est évoquée.

Après cette présentation et après avoir répondu aux différentes questions A. Corté quitte la réunion.

Monsieur le président donne lecture du compte-rendu de la réunion du 9 novembre 2021 qui est approuvé à l'unanimité

2) Gestion du personnel

Monsieur le Président présente un tableau récapitulatif des horaires et missions des différents agents qui pour certains interviennent également au sein du périscolaire.

Il évoque ensuite les mesures prises pour participer à la valorisation du travail des agents :

- la réflexion sur une participation aux frais de mutuelle a été abandonnée car elle ne concerne pas forcément tous les agents. Le SIFALP a donc travaillé à une revalorisation des primes mises en place sous le mandat précédent. Le pourcentage du traitement indiciaire de base est désormais le même pour tous les agents. Le coût de cette mesure est de 2030 euros par an pour le SIFALP.

- le SIFALP prend en charge la formation de deux agents qui préparent l'oral du concours d'ATSEM.

- Une des ATSEM est désormais chargée de la gestion du stock et va travailler à la gestion du personnel. Son passage au grade d'agent de maîtrise dans l'année est envisagé. A ce titre cet agent est chargé de faire un bilan de la consommation des produits d'entretien afin de lancer une consultation d'entreprises au printemps.

3) Investissements

Le président présente les principaux axes du programme d'investissement :

- Plan de ressource numérique : début des versements du SNE : un moniteur et 3 vidéo-projecteurs ont été achetés. L'ensemble du projet d'investissement environ 25000 euros doit être engagé avant l'été.

- Mobilier périscolaire : Le mobilier du périscolaire est actuellement ancien et relativement dégradé. Une partie a été repeinte, une autre partie est abimée et l'ensemble est lourd et peu fonctionnel empêchant une réelle modulation de l'espace et une adaptabilité aux tranches d'âges accueillies. L'objectif de l'action est à la fois de le remettre à neuf et d'améliorer les performances avec des tables rabattables sur roulettes qui permettront de moduler l'espace pour passer facilement d'une disposition cantine à une disposition permettant les activités périscolaires. D'autre part, la souplesse de ce type de matériel permettra d'optimiser le ménage, le SIFALP mettant à disposition des FRANCAS une autolaveuse. La CAF peut prendre en charge 50 % des dépenses. Un dossier va être déposé.

- Mobilier classes : des chaises sont à remplacer dans la classe de CM2

- Equipement des agents pour le ménage : aspirateurs, balais et machine de nettoyage pour les couloirs. Elle sera aussi mise à disposition des Francas. Elle peut aussi être utilisée dans les sanitaires et la cuisine.

3) Aménagement de la cour

Suite au travail déjà réalisé en PEDT, Y. Favory a rencontré une paysagiste (Fanny Cassani) qui doit établir un devis. Les grands axes du projet d'aménagement des extérieurs de l'école sont les suivants :

- Désimperméabilisation d'une partie de la cour
- Arbres fruitiers le long du gymnase
- Arbres le long de l'accès maternelle
- Prévoir un espace jardin (FRANCAS / arrière de l'école)
- Aménagement de l'accès entre la maternelle et les Francas (reprise de l'escalier).
- Abris bio-diversité (nichoirs, hôtel à insectes).
- Espace rangement des jeux de cour
- Mobilier de cour (banc et table forestière)
- Parc vélos et trottinettes + espace recharge vélo électriques

Grand Besançon Métropole peut assurer l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le SIFALP.

5) Présentation du budget

Le président présente les postes importants du budget en insistant particulièrement sur les grands postes de dépenses. Différents documents montrent :

- Que les dépenses envisagées à caractère générale restent très proches de la réalité et qu'elles ont néanmoins permis de pallier les grandes difficultés rencontrées en 2021 (fuite d'eau, frais de maintenance, dépenses liées aux expertises RADON). Il indique la baisse continue des dépenses d'électricité).
- Les dépenses consacrées à la pédagogie sont en hausse du fait de la location d'un photocopieur couleur et d'un écran dont le surcoût est pour l'instant compenser par une subvention de l'entreprise. Le SIFALP a aussi provisionné l'argent nécessaire au financement des activités piscines qui avaient été abandonnées du fait de la pandémie. Le président propose aussi que le SIFALP en plus de sa contribution habituelle à la coopérative finance aussi le projet danse proposé par les enseignants. Y. Favory présente un tableau récapitulatif des différents projets proposés par les enseignants pour l'année 2022 ainsi que leur financement.
- la hausse des dépenses liées au frais de personnel. Celle-ci résulte d'une part de la situation sanitaire qui oblige à recruter un personnel supplémentaire du fait de la charge de travail liée au ménage, mais aussi à l'augmentation du salaire de l'apprentie. Enfin il est à noter que les dépenses 2021 liées à la mise à disposition du personnel de la mairie de Fontain ont été reportées sur 2022. Cette hausse intègre aussi les dépenses liées au potentiel recrutement d'une apprentie en septembre 2022. Le président indique que si le SIFALP reconduit cette politique, il veillera à effectuer un recrutement dans des conditions différentes afin d'en baisser le coût. Une décision sera prise lors de la prochaine réunion du SIFALP après consultation de l'organisme de formation.
- Le président présente ensuite les différentes recettes du syndicat et le budget de la section investissement qui intègre les projets d'investissement présentés précédemment.
- Répartition de la participation des communes au SIFALP pour 2022 (300 000) :
Fontain : 153 658 La Vèze : 62 672, 22 Pugey : 83 669, 47

Baisse des effectifs sur Fontain : 101, mais hausse sur La Vèze 43 et Pugey 53

6) Délibérations

Objet : Vote du Compte de gestion

Vu l'état de l'exécution budgétaire 2021
Vu le compte de gestion du Receveur Municipal,
Le rapport du Président entendu,

Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité, le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2021 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

Objet : Affectation des résultats

Vu l'état de l'exécution budgétaire 2021,
Vu le compte de gestion du Receveur Municipal,
Vu le compte administratif,
Le rapport du Président entendu,

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, affecte les résultats de clôture aux comptes suivants :

D 001 Solde d'exécution d'investissement reporté (Déficit)	- 57 053.42
R 002 Excédent de fonctionnement reporté	251 863.03
R 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	57 053.42

Objet : Vote du Compte administratif 2021

Madame Catherine HAMELIN, Vice-Présidente est élue à l'unanimité président de la séance.
Vu l'état de l'exécution budgétaire 2021,
Vu le compte de gestion du Receveur Municipal,
Le rapport de la Présidente de séance entendu,

En application de l'article L.2121-14 du CGCT, le Président Monsieur Yannick FAVORY se retire de la séance au moment du vote du compte administratif,
Mme Catherine HAMELIN précise que Monsieur FAVORY ne fait pas partie du quorum, que le quorum de 5 membres présents (outre le Président) est atteint pour le vote du compte administratif.

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif et arrête les comptes aux résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes 2021	+ 324 394.44	+ 40 434.48
Dépenses 2021	- 240 431.56	- 65 765.10
Résultat net de l'exercice 2021	+ 83 962.88	- 25 330.62
Report de l'exercice 2020	+ 224 953.57	- 31 722.80
Résultat clôture 2021	+ 308 916.45	- 57 053.42
Déficit d'investissement		- 57 053.42
Excédent de fonctionnement		251 863.03

Objet : Vote du Budget Primitif 2022

Le rapport du Président entendu,
Le Conseil Syndical vote à l'unanimité le budget primitif 2022 dont les comptes sont les suivants :

	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	375 550.00	322 600.00
Résultat de fonctionnement reporté		251 863.03
Total de la section fonctionnement	375 550.00	574 463.03
Crédits votés au titre du présent budget	102 250.00	159 453.42
Résultat d'investissement reporté	57 053.42	
Total de la section investissement	159 303.42	159 453.42

Objet : Participation des communes 2022

Le rapport du Président entendu,

Les Membres du Conseil Syndical décident à l'unanimité :

- de fixer la participation 2022 des communes pour le fonctionnement du SIFALP à un montant total de 300 000 € qui sera appelé :
 - au mois de mars pour 120 000 €
 - au mois de mai pour 90 000 €
 - au mois de septembre pour 90 000 €

Objet : Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de granulés de bois

Il est décidé de mettre en place un groupement de commandes pour l'achat de granulés de bois pour le chauffage des bâtiments.

Ce groupement est ouvert aux personnes morales de droit public et a pour objectifs de :

- Mutualiser les besoins en vue de parvenir à un volume de consommation permettant d'obtenir des offres de fourniture compétitives ;
- Faciliter et sécuriser pour les adhérents du groupement, l'ensemble de la procédure d'achat correspondante ;
- Contribuer à la pérennité de la filière "granulés de bois", en garantissant des volumes et conditions d'achats stables sur plusieurs années.

Contractuellement et dans le respect des dispositions du code de la commande publique, le SYDED (syndicat mixte d'énergies du Doubs), assurera la coordination du groupement.

La mise en place de ce groupement, ainsi que ses modalités de fonctionnement sont arrêtées dans la convention constitutive jointe en annexe, qui doit être validée et signée par chacun des membres.

Considérant que la commune utilise des granulés de bois et souhaite intégrer ce groupement, le Conseil Syndical, après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré à l'unanimité :

- ▶ **Approuve le recours au groupement de commandes pour l'achat de granulés de bois ;**
- ▶ **Accepte l'ensemble des termes de la convention constitutive du groupement jointe en annexe, autorise le Président à la signer et à prendre toutes dispositions nécessaires à son exécution ;**
- ▶ **Accepte de régler les sommes dues au titre de ladite convention, correspondant à toutes les prestations exécutées pour le compte du SIFAL`P et s'engage à inscrire les dépenses afférentes au budget du syndicat.**

7) Divers

- Radon : l'expertise conduite touche à son terme et le président souhaite une issue favorable et une réintégration des élèves dans leur classe. La seule inquiétude concerne une défaillance d'une des CTA et les délais assez longs pour récupérer la pièce défectueuse. Il espère que cette panne ne perturbera pas l'expertise conduite.

- Le président annonce l'organisation d'une visite de l'école et un pot de convivialité avec les élus, les différents personnels, les parents d'élèves et le périscolaire dès que les conditions sanitaires le permettront.

- Chaudière : panne la semaine du 1er février mais sans impact sur le fonctionnement de l'école.

La séance est levée à 21h50